



## HORAIRE CHASSE 2015

**Les horaires peuvent varier  
selon la température et la  
levée du jour.**

L'enregistrement pour la chasse à l'original doit  
obligatoirement être fait par un(e) préposé(e).

SEPTEMBRE 2015						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14 7h à 12h	15 7h à 12h	16 7h à 12h	17 7h à 12h	18 7h à 20h	19 7h à 16h
20 7h à 14h	21 8h à 13h	22 8h à 13h	23 8h à 13h	24 8h à 16h	25 8h à 21h	26 Arc & Arb 7h à 16h
27 7h à 16h	28 8h à 13h	29 8h à 13h	30 8h à 13h			

OCTOBRE 2015						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1 8h à 13h	2 8h à 20h	3 7h à 16h
4 7h à 16h	5 8h à 13h	6 8h à 13h	7 8h à 13h	8 8h à 20h	9 8h à 22h	10 Carabine 7h à 16h
11 7h à 16h	12 8h à 13h	13 8h à 13h	14 8h à 13h	15 8h à 13h	16 7h à 16h	17 7h à 14h
18 7h à 20h	Auto Enregistrement					

**Arc et Arbalète : du 26 septembre au 4 octobre 2015**

**Carabine : du 10 octobre au 18 octobre 2015**

Prenez note qu'il n'y aura aucune circulation de VTT permise durant la période de chasse à l'original, soit du 26 septembre au 18 octobre 2015 inclusivement. Seulement les détenteurs d'un forfait faunique pourront circuler tout en respectant les chasseurs à l'affût.

Les belvédères et sentiers pédestres seront fermés pendant la chasse à l'original

En dehors des heures d'ouverture, utilisez l'auto-enregistrement.

L'accueil fermera le 19 octobre pour la saison.

Par la suite, s'inscrire à l'auto-enregistrement seulement